

Salut et considération
en ce 13 Dicastère 208 de l'Ere Vaudoise,
Ste Beuse, Pâtisserie
vulg. 6 mai 2011

Informations financières consécutives à la vérification des comptes

Le contrôle des comptes lausannois par le Service de la révision demande que les RECETTES soient impérativement JUSTIFIÉES.

- décompte de billetterie
- attestation de don
- facturation des annonces

De plus, dans une lettre – ci-annexée - datée du 31 mars 2011, le Chef de Service rappelle que, malgré son courrier du 30 mars 2010 (qui a été suivi d'une information donnée dans la niouzelette 2/10), certains contrats avec les solistes (chanteurs ou musiciens, voire chef) restent lacunaires sur les points suivants :

- leur qualité d'indépendant qui doit être attestée (demander une copie de l'attestation AVS),
- la notification de la perception d'un impôt à la source pour ceux qui ne résident pas en Suisse,
- la prévision de frais de dédit ou cachet en cas d'empêchement (rappel de la demande de 2010).
- De plus, le Service de la révision doute de la couverture légale que fournirait la mention selon laquelle «*l'acquiescement des charges sociales et fiscales sont de la responsabilité de l'artiste*».
- Il rappelle également qu'aucune couverture du risque accident n'est jamais prévue.

On voit que les obligations se multiplient et se resserrent. Rassurez-vous, toutes les organisations occasionnelles et bénévoles y passent.

N'étant pas organisateur des concerts, la CSCVC ne peut qu'attirer votre attention sur ces prescriptions et recommander à chaque chorale de se conformer aux normes de l'autorité de tutelle financière.

Voir : lettre du Chef du Service de la révision
en annexe .pdf et
quatre fiches 2010 à consulter sous
<http://www.cscvc.ch/seminaires.html>

Comptes 2010... youpie !

Un solde résiduel de subventions non utilisées a permis au SERAC de distribuer 16'600 francs supplémentaires à cinq chorales qui accusaient encore de gros déficits après versement des garanties.

De plus, la Ville de Lausanne a complété cette rallonge par un versement de Frs 11'150.- au profit de cinq chorales.

Ce sont ainsi quelque 27'750.- supplémentaires qui ont pu être versés, ce qui porte le total de 2010 à 107'000 francs et des poussières.

A qui qu'on dit merci ?

aux dispensateurs de la manne républicaine !

Le tableau récapitulatif des comptes lausannois 2010 se trouve sous <http://www.cscvc.ch/statistiques.html>

Budgets 2011-12

Cette année, les demandes ont été moindres que l'an dernier et plafonnent à 58'000.- (enveloppe à 70'000.-). 11 chorales lausannoises et seulement 2 de Province ont frappé à la porte de la banque.

Cela a permis à l'inspecteur-censeur-coupe-jarrets d'augmenter certaines garanties au lieu de les couper. Il ne se souvient pas de pareille opportunité!

Il s'est dit que c'était peut-être l'occasion d'essayer la transition entre nos exercices saisonniers et un exercice annuel. En effet, nous sommes toujours un semestre en retard, puisque nos demandes pour la saison (ici 2011-12) font partie du budget annuel de l'année suivante (ici 2012).

Il a donc demandé au SERAC de conserver les 12'000.- restants pour, en fin d'année avec d'éventuels reliquats, voir si cette conversion est possible. Cela dépendra des résultats lausannois et étatiques de fin d'année 2011.

Qu'on se rassure ! cette opération cosmétique ne devrait toutefois pas prêter l'octroi d'une aide supplémentaire aux chorales qui auraient pris un bouillon financier.

Vous trouverez en annexe .pdf la récapitulation des demandes 2011-12.